Université A/ MIRA de Bejaïa

Faculté des Lettres et Langues

Département de Langue et Culture Amazighes

Première année Master / Anthropologie du monde amazigh

Module : Bilan critique de l’ethnologie en Algérie

Enseignante : M. YAHIAOUI / Année universitaire : 2021 / 2022

 **Cours 3 : Ethnologie** **militaire**

**Introduction**

 Après la prise d’Alger en 1830, la France s’est lancée dans une opération militaire visant la conquête de tout le territoire de la Régence d’Alger. Cette opération n’était pas une tâche facile car les différents groupes sociaux se sont mobilisés pour arrêter la conquête. L’armée Française s’est rendue compte de la spécificité de ces résistances armées, elles se mobilisent autour de chefs religieux et de structures tribales. Il fallait alors comprendre ces structures pour mieux les maitriser ; on assiste dès lors à un travail de recherche dense connu sous le nom de l’ethnographie militaire.

1. **Les agents**

Les agents de cette ethnographie sont généralement des officiers de l’armée Française, des administrateurs dans l’administration coloniale, des interprètes auprès de l’armée. Dans la plupart des cas, ces agents sont d’origine aristocratique et ont un sentiment de supériorité par rapport aux groupes étudiés.

Quelques exemples de ces agents

* DEVAUX ; capitaine et ancien chef du bureau arabe.
* CARETTE ; capitaine et secrétaire de la commission scientifique de l’Algérie.
* RINN Louis ; chef de service des affaires arabes.
* DAUMAS ET HANOTEAU ; des généraux dans l’armée française
* AUCAPITAINE Henri ; militaire portant le titre de baron.
1. **Une ethnographie militaire prolixe**

Deux aspects sont importants pour faire un inventaire critique

1. Articulation du stock de connaissances avec les demandes du moment i.e. inspirées par la conjoncture. Pour ce qui nous concerne ici, la conjoncture est celle de la conquête militaire de l’Algérie jusqu’au début du XXème siècle.
2. Pour comprendre la nature des savoirs produits, et donc d’une certaine façon les objets choisis (et pourquoi ceux-là et pas d’autres) il faut fouiller dans l’univers intellectuel des producteurs de connaissance et voir même dans leurs trajectoires personnelles. (voir l’excellente étude d’Yvonne TURIN, Affrontements culturels dans l’Algérie coloniale).

Lorsqu’on parcourt les écrits de toute la période allant de 1840 à 1880 environ, la première impression frappante qui se dégage et que la société algérienne, ses habitants, leurs coutumes, leurs croyances, leurs modes d’organisation sont complètement méconnus. Donc les premières grandes résistance algérienne posent problème. Il y’aurait donc des ressorts organisationnels. Lesquels ? les militaires qui progressent sur le terrain perçoivent moins l’environnement algérien comme une réalité que comme des reliques folkloriques. Nous aurons ainsi des descriptions fouillées mais très folklorisées sur les mœurs, les costumes, … Passées les dix premières années d’occupation le besoin de connaissance devient plus impérieux/ : « l’armée coloniale a besoin de savoir qui elle combat et pour ce faire, s’attaque à des îlots de forte pugnacité » (J. C. VATIN, P. LECAS, L’Algérie des anthropologues, p.11).

Se mettent alors en place les premières grandes entreprises de fouille systématique et les premières grandes monographies. Il convient de souligner que les stocks de connaissances et de données fournies par ces monographies demeurent encore incontournables si on en délimite les conditions d’utilisation. C’est le cas de la vue d’ensemble fournie par Carette et Pelissier in Enquête scientifique sur l’Algérie (40 volumes de 1840 à 1867). Si l’objectif poursuivi par une telle entreprise est évident (dévoiler les ressorts et la configuration de la société en phase de conquête), il n’en reste pas moins que sur le plan des faits bruts et de la masse d’informations, elle est de facture indéniablement ethnographique. En effet, des secteurs divers des connaissances sont mobilisés (géographie, archéologie, …). En même temps se développe en périphérie une littérature, à notre avis secondaire et répétitive, qui se consacre plus aux commentaires qu’à de nouveaux apports (chose que l’on constate sur tous les objets). Grandes fouilles et larges spectres et commentaires mais aussi fixation sur des objets qui vont devenir dominants dans ce paysage. Mais aussi focalisation sur des régions d’Algérie comme la Kabylie (soumise seulement en 1857), les Aurès et plus tardivement, tout l’espace saharien.

Les grandes résistances des trente premières années notamment celle de l’Emir Abdelkader et celle de Boubaghla en Kabylie, mettent en perspective la capacité de mobilisation des personnalités religieuses et des structures religieuses, à savoir les turuqs que la littérature de l’époque a vite nommées confréries ou, au tout début ordre religieux par assimilation (voir plus loin dans le cours) mais aussi des modes d’organisation autour des tribus. Il y’aurait donc un ordre social et religieux, de l’instruction, des croyances. Quels en seraient les contours ?

Se développe alors une épaisse littérature sur la question. Les mieux connus sont les travaux de L. Rinn (juste après l’insurrection de 1871), Marabouts et khouans (1882) et Hanoteau et Letourneux, La Kabylie et les coutumes Kabyles (1873). Il suffit de consulter des bibliographies pour se rendre compte du volume et des thèmes de cette période que nous pouvons nommer période de l’ethnographie militaire. En gros, elle s’achève en 1880.

Il est nécessaire d’affirmer que cette production ne peut en aucun cas donner des explications réelles sur la société algérienne de l’époque et il faut être prudent dans l’usage de ces travaux. Cette recherche a été faite dans des conditions particulières, à savoir la production de connaissances sur l’ennemi. Le profil des auteurs ne permettait pas de réaliser des savoirs plus élaborés. Nous devons connaitre les conditions de production de ces travaux pour en faire un usage bénéfique. Selon feu Brahim SALHI, connaitre **les conditions d’utilisation consiste à voir ce que les auteurs ont cru voir ce qu’ils n’ont pas pu voir, pas par refus mais parce que leur univers intellectuel et culturel les empêchait de voir.**

Comme l’écrit Fanny Colonna, pour résumer la manière d’accéder à un bon usage de la science coloniale (ou de l’ethnographie dont nous parlons ici, « il ne suffit pas de se livrer au simple procès politique de la science coloniale, il est plus instructif d’y repérer les réponses exactes aux questions qui ne l’étaient pas. **L’interrogation sociologique actuelle se situe à cette brisure et doit s’occuper plus de ce qu’enseigne la réponse que de la réponse à la question formulée.** Il y’aurait pour nous un bon usage possible de la science coloniale (in ; le mal de voir, article avec Claude HAIM BRAHIM) Du bon usage de la science coloniale.

1. **Caractéristiques de l’ethnographie militaire**
* Ce sont des travaux ethnographiques réalisés par des officiers de l’armée Française, la plupart d’origine aristocratique.
* Le rapport qu’entretiennent ces militaires avec la société est double ; un rapport de supériorité (celui de vainqueur à vaincu) et un rapport romantique, traduit par la sympathie pour les chefs guerriers plus que pour les chefs religieux.
* Une ethnographie qui s’intéresse aux aspects les plus saillants de la société conquise ; structures sociales, coutumes et le Droit coutumier, la religion (confréries et croyances).
* Des travaux qui répondaient à des problèmes de progression de la conquête, ce sont des problèmes d’actualité stratégique.
* Des travaux qui ne s’inscrivent pas dans un champ scientifique mais s’adressent à l’administration coloniale.
* Il s’agit d’une recherche dense qui s’étale sur une courte durée (1830 – 1880). Qualitativement : Les ouvrages de Carette, Hanoteau, Rinn, Daumas, … sont souvent de bonne facture, bien informés et fouillant dans le détail les objets instruits. .
* La fonction de cette recherche est de dévoiler pour mieux connaitre, pour justement vaincre.
1. **l’ethnologie militaire ; l’exemple de « la Kabylie et les coutumes Kabyles »**

Un ouvrage ethnographique qui a marqué la production ethnographique militaire. Il est sans doute après celui de Carette (exploration scientifique de l’Algérie), celui qui va marquer la production ethnographique militaire le plus connu et des plus usités dans la recherche anthropologique.

Il est postérieur à la conquête de la Kabylie (1857). La collecte de données se fera dans une région conquise mais encore potentiellement en rébellion. En effet, le gros des données est collecté avant l’insurrection de 1871. La première version de l’ouvrage date de 1873 et la seconde de 1893. En fait, pendant l’élaboration de l’ouvrage, nous sommes toujours dans une phase où l’autorité militaire recherche, à travers une bonne connaissance, une manière « économique » pour asseoir un mode de domination.

Un militaire et un magistrat en sont les auteurs : les luttes politiques en France, l’avènement d’une société industrielle à régime parlementaire, avec séparation des pouvoirs, constituent leur univers. En plus, tout cela est enveloppé dans la prétention universaliste charriée par la colonisation dont la France représente le modèle le plus foncièrement assimilateur.

Dans l’ouvrage en question, les auteurs montrent par le biais de la terminologie notamment, comment tous les impératifs évoqués plus haut servent de marqueurs pour la description ethnographique de la Kabylie telle que les auteurs l’envisagent.

Les trajectoires des auteurs, c’est-à-dire l’histoire de leur parcours personnel ne sont pas indifférentes à leur production. Voyons de près le parcours d’Adolphe HANOTEAU. De prime abord, nous reconnaissons non pas le profil de l’ethnologue formé dans les arcanes universitaires qui, au demeurant à cette époque, ne connaissent pas encore d’enseignement sérieux dans cette discipline. Son arrivée en Algérie est liée à la mission militaire d’occupation.

Originaire d’une famille aristocratique, son père était inspecteur de la navigation dans la Loire. Après des études au Collège royal de Moulins, il entre à l’Ecole Polytechnique. Il se spécialise dans le Génie. En 1845, il arrive en Algérie avec le grade de capitaine. Au service central des affaires indigènes il se lie avec l’auteur des Kabails du Djurdjura en l’auteur capitaine Daumas. En 1853, après un court séjour en France, il est affecté au Bureau politique des affaires indigènes. Deux personnes connues pour leurs écrits sur des questions algériennes s’y trouvent. De Neveu, auteur en 1845, du 1er fascicule sur les confréries religieuses algériennes et De Slane, interprète de l’Histoire des Berbères, d’Ibn Khaldoun.

Concernant sa carrière militaire, Hanoteau prend part aux expéditions de la Kabylie en 1854 et 1856. Il est chef de bataillon en 1858 et commandant supérieur du cercle militaire de Draa el Mizan. En 1860, il est nommé commandant du cercle de Fort National qu’il quitte en 1866. Il participe en tant que commandant supérieur de Dellys à la répression de l’insurrection de 1871.

Cet itinéraire, on le voit n’a rien d’exceptionnel pour un militaire, mais il faudra tout de même retenir que, c’est en pleine période postrévolutionnaire en France et qui plus est dans une conjoncture française marquée par des affrontements d’idée sur le projet de société ( voir la commune de Paris qui vient à peine de s’achever en 1871) qu’il se déroule. En Algérie, la période de 1863 – 1871 est celle que les historiens ont qualifiée de « régime d’administration militaire », (voir au plus fort des années 1863-1865 : le royaume arabe) c’est-à-dire des tribus algériennes administrées à partir des cercles militaires avec le concours d’adjoints indigènes et de personnages puissants et influents. Si on ne peut pas vraiment parler pour cette époque et pour ce type d’administration de contrôle indirect à l’image de ce que font les anglais dans leurs colonies (et qui a inspiré pas mal de recherche ethnologique notamment sur les chefferies traditionnelles) il y’a eu une tendance à s’appuyer sur les grands commandements indigènes là où c’était possible (c’est-à-dire, là où ils existaient historiquement : Medjana avec El-Mokrani, Bouakkas dans le sud-Est, Begana, …). Ces officiers découvrent des réalités qu’ils décodent à la lumière de ce que leur formation et leur univers intellectuels leur offrent comme outils. Souvent sommaires, ces outils procèdent souvent par analogie. On parlera volontiers de « noblesse d’épée » « d’aristocratie guerrière », pour désigner ces grandes personnalités du style d’El-Mokrani, qui seront opposés aux chefs religieux particulièrement les moqqadems des confréries ; ces derniers, on le sent dans les écrits, suscitent méfiance et hostilité qu’on ne peut comprendre qu’en se référant à l’univers intellectuel des auteurs marqués par les luttes pour la séparation de l’Eglise et de l’Etat en France.

Plus fondamentalement, ces officiers qui, dans le sillon des opérations militaires découvrent une société dotée de ressorts (exprimés par l’organisation et la résistance), vont tenter systématiquement de faire œuvre d’explorateur. Dans la logique qui est la leur mais en se donnant les moyens de le faire et de le traduire en grandes compilations ethnographiques qui vont, tout en livrant une foule de détails et de descriptions (auxquels de nos jours encore, recourent bien des travaux sur l’Algérie), **réorganiser le monde du fait de sa reconstruction ex-post des réalités observées.** Les officiers ethnographes ont compris la nécessité de maitriser les langues et parlers locaux (arabe et berbère). Hanoteau le fera comme De Neveu, Brosselard, De Slane, etc. Il finit par maitriser le parler Kabyle et ses premiers écrits vont porter sur la structure de ce parler (1858 : Grammaire Kabyle), (1860 : Grammaire Tamacheq. Il collectera par ailleurs des corpus de poésies (Poésie Kabyle du Djurdjura) à l’image de ce que feront beaucoup de militaires ethnographes et plus tard des porteurs d’une qualification plus spécifiquement académique avec les contes, les proverbes et les sentences. **Dans le fond, il faut comprendre que même dépréciée aux yeux de ces militaires, cette société se présente tout de même comme un ensemble de groupes assez organisés, ce qui, évidemment ne correspond ni à la vision de départ (il n’y’a rien parce qu’on ne connait rien) ni à la vision véhiculée par la formation et l’univers culturel et idéologique des militaires (il n’y’a d’organisation que celle des sociétés d’appartenance avec l’idéal des révolutions politiques de la fin du XVIIIè – début du XIXème siècle.)** C’est autour de cela que se font les reconstructions par la mise en ordre des matériaux empiriques. Principalement, il faut comprendre cette posture et ses soubassements intellectuels pour se donner les moyens d’un usage contrôlé de cette production.

En ce qui concerne Hanoteau, nous verrons que ces aspects apparaissent de façon évidente dans la construction de son ouvrage (et donc d’une reconstruction de la société Kabyle dont il entend rendre raison). Cependant, il semble bien que la conjoncture des années 1857 – 1860, pèse beaucoup sur l’entreprise ethnographique. En effet, en 1857, après l’occupation militaire de la Kabylie, Randon dans une proclamation aux tribus Kabyles, accepte de laisser en place les institutions traditionnelles à condition qu’elles soient contrôlées par l’administration française qui doit notamment reconnaitre les représentants des tribus. Sur le plan de la justice, les crimes et délits (c’est-à-dire dans l’esprit de l’occupant ce qui est de l’ordre pénal), relèvent de la justice militaire (conseil de guerre) tandis que les affaires civiles sont laissées à la compétence de la Djemaâ (c’est-à-dire du Droit coutumier). De ce point de vue, c’est la démarche généralement adoptée partout en Algérie où le Droit coutumier continue de régir les affaires civiles. La question qui se pose alors très sérieusement, est **Comment dans une perspective de contrôle total administrer et rendre justice ?** La question de la connaissance et de la compréhension des organisations des groupes se posent et particulier ces « lois » non écrites, non formalisées que l’on nomme « Qanouns » (traduction de qanoun : loi, ou réglementation). Pour rappel, il faut noter que le Décret du 29 aout 1874 supprime la Djemaâ et francise totalement la justice (rendue par un juge de paix français), mais laisse la possibilité en matière civile de se référer au Droit coutumier local.

Le travail de Hanoteau et Letourneux arrive dans la foulée de cette réorganisation des pouvoirs et devient par la suite un véritable code de référence pour le juge français (Décret du 07 janvier 1883) aidé par des assesseurs Kabyles qui vont disparaitre ensuite (Décret du 17 avril 1889).

L’usage de l’ouvrage sera facilité par le véritable travail de découpage, de mise en ordre et d’acclimatation, de Letourneux, peu connaisseur de la Kabylie, mais magistrat de métier, qui traduit aussi les Qanouns. **L’esprit de codification (à l’aune du code Napoléon) est la grille de reconstruction. Bien entendu les découpages et la formalisations des Qanouns ne sont pas le donné observé et vécu par les populations mais une construction ex post qui tout en figeant la production de ces qanouns (voir plus loin) se donne comme projet de faire fonctionner la société dans le paradigme républicain dominant et qui est exprimé par le code de type Napoléon.**

Reste, pour la fabrication de l’ouvrage, les informateurs. Le premier si Moula N’ath Ameur, était un notable issu d’une grande famille de la région de Larbaa nath Irathen, village Tamazirt. C’était un lettré en langue arabe et avait une connaissance du Droit musulman. Le second, quant à lui, était un informateur privilégié et un interprète Kabyle.

En plus, le travail de collecte des informations a bénéficié de l’appui de l’administration militaire qui a convoqué tous les témoins souhaités par les auteurs ou alors fait établir les cercles militaires des recueils de qanuns.

 En plus, le travail de collecte d’informations a bénéficié de l’appui de l’administration militaire qui a convoqué tous les témoins souhaités par les auteurs ou alors fait établir par les cercles militaires des recueils de qanouns.

En somme et pour ne pas aller dans les détails, voilà comment et avec quels impératifs, dans quelle conjoncture à la fois militaire, intellectuelle et culturelle se met en place et se fabrique un savoir ethnographique considérable sur la société (dominée) qui marquera autant ces productions. La sociologie moderne par le biais de Durkheim y trouve une inspiration (voir sa théorie sur les types de solidarité (mécanique et organique)).

 On ne peut pas, comme souligné plus haut, passer son temps dans des procès pour manque d’objectivité (les auteurs ne s’en soucient guère), ou excès d’engagement (les auteurs le revendiquent fortement de part leur position dans le système politique de la domination et leur conviction de la nécessité de la domination). En outre, il n’est pas non plus possible de faire comme si ce savoir ethnographique immense, n’existait pas. Il faut donc se résoudre (pour ces travaux en général) à en faire un usage contrôlé, c’est-à-dire, à décoder les conditions de sa production et faire la part entre faits qui témoignent d’une situation et représentations. Souvent, c’est en répondant à la question pourquoi le choix de cet objet, qu’est ce qui est dit sur cet objet et comment cela est, qu’on arrive à percevoir un état à la fois de la société et des enjeux du moment. C’est ce que nous entendons par bilan critique dans ce cours, c’est à dire un essai d’identification de pistes préalables à un usage qui ne serait pas sauvage de savoirs constitués sur une société et ce, quelque soit, la conjoncture ou les auteurs.

 Il faut souligner, à travers l’exemple choisi ici, quelques problèmes posés par son élaboration et auxquels il faut être attentif ( voir les conditions d’utilisation et lesconditions de production de ce savoir)

Le terme Qanoun devient d’un usage courant dans la littérature ethnographique à partir de 1859 et ce, dans le sillon de l’ouvrage de Eugène DAUMAS « Les Kebails du Djurdjura ». Les premiers qanouns publiés par Hanoteau concernent le village de Thaslent. Il en parle en terme de charte Kabyle (Revue africaine, 1862), ou règlement du village Thaslent. Féraud met à jour en 1860 puis en 1862, deux autres versions de qanouns sous la dictée d’un zouave et enfin, Aucapitaine traduit et publie le qanoun d’un autre village Kabyle (Taourirt Mokrane). On notera que le terme d’usage courant en Kabylie pour désigner les dispositions coutumières est **‘awayed** qui réfère plus largement aux coutumes.Le terme **Qanoun**, loi en Langue arabe, implique une mise en ordre, une formalisation. Ce terme a fini par prévaloir autant dans l’usage courant que dans la littérature ethnographique. On peut penser que les utilisateurs Français l’ont adopté en raison de sa signification proche du mot loi. En même temps, ce terme se distingue du terme Ccra’, indiquant plus précisément une proximité avec la LOI, inspiration coranique. Ce terme est usité pour distinguer les dispositions coutumières non spécifiquement religieuses et celles qui le sont explicitement ou d’inspiration. Si nous n’avons pas de réponse à cette question, (les auteurs ne la donnent pas). Nous savons en moins que même dans les qanouns, la référence à la Loi (religieuse) n’est pas absente. Inversement le ccra’ n’est pas exclusif de la coutume quelque soit la région d’Algérie et le groupe considéré. Arabophones et berbérophones articulent dans la gestion de leurs affaires courantes et de leur vie sociale, la Loi et la coutume. Cette dernière peut se trouver des justifications ou une légitimation par référence au Ccra’, tout comme ce dernier peut cohabiter et s’ajuster à la coutume. Sur ce plan, le qanoun semble avoir remporté la conviction des ethnographes en ce qu’ils suggèrent à la fois une mise en ordre (proche des codes modernes) et une touche de sécularisation (en ce qu’il n’évoque pas au premier degré la Loi religieuse qui est spécifiquement désignée par le terme générique. Dans les faits, en région berbérophone, le terme Ccra’ est aussi usité pour spécifier le domaine de la loi religieuse.

1. **Limites du corpus de Hanoteau et Letourneux : une coutume tribale moyenne**

Au total l’ouvrage contenait une vingtaine de kanouns et une trentaine d’extraits d’autres kanouns. Aucune indication n’est donnée sur le choix des textes traduits et publiés. Le mode de collecte privilégié est administratif : les chefs de cercles militaires demandent aux adjoints indigènes ou à des personnes en vue de part leur statut dans le groupe, de leur communiquer le qanoun en vigueur. Ce qui signifie déjà que les textes en question pouvaient exister sous forme de de copies auprès des cercles militaires. René MILLOT, dans les qanuns Kabyles de Hanoteau et Letourneux en 1925, estime qu’une grande partie des textes figurant dans l’ouvrage date de 1860 à 1864 et sont rédigés à l’intention de l’autorité militaire, souvent à sa demande. En plus, un extrait d’une lettre de Hanoteau au commandant de la subdivision de Dellys est très significatif de la manière dont l’auteur approche le Droit coutumier. On peut y lire ceci : *« Pour les cercles de Tizi-Ouzou et de Dellys, vous m’enverrez un Kanoun par tribu,* ***celui du village le plus important de la tribu.*** *Pour le cercle de Draa-El-Mizan, vous m’enverrez le kanoun* ***des principaux villages*** *des Ouadhias. Vous recommandez que chacun de ces kanouns soit aussi complet que possible et* ***vous m’adresserez en même temps le texte en arabe. »***

Deux aspects importants ressortent

1. Au moment même de la collecte l’auteur présuppose l’existence d’une coutume moyenne tribale.
2. Le passage du corpus par en moins deux traductions (Kabyle vers l’arabe, ensuite de l’arabe vers le Français) avec ce que cela suppose comme manipulation et recherche de concordance dans le fond et dans la forme, recours nécessairement au service d’une classe de lettrés restreinte ( cas de si Ameur) qui peut tout opérer un tri en faveur de ce qu’il pense être le plus conforme à la réalité, c’est-à-dire à ce qu’ils perçoivent eux comme étant la véritable signification à fixer par écrit. On ne peut pas ne pas penser à des tentations d’égalisation et ce sens la coutume moyenne tribale ne serait-elle pas celle du groupe le plus puissant de l’heure ?
3. **Les limites de l’ouvrage**

Le premier aspect que nous avons relevé plus haut indique que les auteurs indiquent l’élaboration pratique des règles coutumières, tout comme les militaires ethnographiques du religieux ignorent le fonctionnement pratique et la signification de la Tariqa. Ce que nous connaissons de la Kabylie mais aussi d’autres groupes sédentaires comme l’Aurès, montre que c’est au niveau villageois que la production coutumière est la plus dense. Le niveau tribal est moins permanent en terme de gestion des affaires courantes et plutôt mobilisable dans des situations de conflits internes ou de guerre. Il est probable que des dispositions engageant les relations intercommunautaires puissent avoir été prises à ce niveau (voir cas exceptionnel de la disposition d’exhérédation des femmes Kabyles en 1748. De façon générale et à l’époque considérée, (1870 – 1880), soit au moment où le sénatus-consulte est mis en œuvre, la réalité tribale parait difficilement cernable.

Les qanuns ne sont pas produits une bonne fois pour toutes. C’est permanent. En 1920 1930, René Millot retrouve et met à jour des versions de nouvelles dispositions coutumières. Pour des périodes récentes on constate que les communautés villageoises continuent à produire et à adapter des dispositions coutumières et ce en fonction de situations nouvelles auxquelles ces communautés font face.

Hanoteau et Letourneux commettent manifestement une erreur importante en désignant, à partir de leur catégorie la Djemaa comme instance « judiciaire », c’est-à-dire de véritables pouvoirs de décision pour produire des « conventions ». Or, nous le savons, c’est une instance ou domine le consensus et la médiation. Assurée par des personnes influentes de par leur statut social (âge, compétence religieuse, connaissance des règles communautaires, …) ces deux fonctions (médiation dans les conflits et recherche du consensus) ne sont pas à proprement parler des attributs de pouvoir et ne reposent pas sur des règles stables. On peut tout à fait imaginer que le consensus sur une question soit remis en cause et la règle obtenue par cette voie faire l’objet d’un de nouvelle délibération et donc de la recherche d’un nouveau consensus.

**Conclusion**

 En grosso modo, l’ethnologie militaire était décisive dans les opérations de la mainmise de l’administration coloniale sur le territoire algérien d’un côté, elle a fourni aussi un matériau, même critiquable, important pour les ethnologues qui vont suivre directement cette époque. Certains travaux comme celui de Hanoteau et Letourneux sont considérés par les chercheurs comme très importants.

**Sources bibliographiques**

Basset André, La langue berbère, Lndres, IAI, 1952

Basset René, Manuel de langue Kabyle, Paris, 1887

Basset René, Recherches sur la religion des berbères, Paris, 1910

Bertrand Louis, Le sang des races, le cycle africain, Albin Michel, Paris, 1930

Bell Alfred, la religion musulmane en Berbérie, Paris, 1938

Bernard Augustin, Enquête sur l’habitation rurale des indigènes de l’Algérie, 1921

Desparmet Joseph, le mal magique, Carbonnel, Alger, 1932

Desparmet Joseph, coutumes, institutions, croyances des indigènes de l’Algérie, Alger, 1929

Doutté Edmond, Magie et religion dans l’Afrique du Nord, Alger, 1909

Gaudry Mathéa, la femme chaouia de l’Aurès, étude de sociologie berbère, 1929

GoichonAnne-Marie, La vie féminine au Mzab, 1927

Lefèvre Laure, la condition de la femme Kabyle, 1939

Liorel Jules, Races berbères du Jurjura, Paris, Leroux, 1893

Morand Marcel, le statut de la femme Kabyle et la réforme des coutumes berbères, revue des études islamiques, cahier 1

Morand Marcel, étude de droit musulman et de droit coutumier, Algérie, Carbonnel, 1931

Masqueray Emile, Formation des cités chez les sédentaires de l’Algérie, Paris, Leroux, 1986

Milliot Louis, la femme musulmane du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), Rousset, Paris, 1905

Milliot Louis, Les institutions Kabyles, Revue des études islamiques, 1932

Mercier Ernest, la condition de la femme Kabyle musulmane dans l’Afrique septentrionale, Jourdan, Alger, 1895

Marchand H. F, Masques carnavalesques et carnaval en Kabylie, revue africaine, 1939, pp (805 – 814)

Colonna Fanny, savants paysans, OPU, 1987

Hanoteau A et Letourneux A, La Kabylie et les coutumes Kabyles, Paris, Challamel, 3 volumes 1893 (réédition complétée de l’ouvrage publié en 2 volumes en 1873)